COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

20 Septembre 2017 – 19 h 00 – (convocation du 14 Septembre 2017)

PRESENTS : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POUGALAN, Monsieur Régis FONTES, adjoints au Maire, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Serge FALIP, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Colette BRUNEAU, Madame Karine SAUVAGNAC, Madame Jeannine CASTELLANI, Madame Martine MOULY-CHARLES, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Karine SAUVAGNAC

Absents :
Madame Pierrette QUEROL (excusée) donne pouvoir à Madame Christine POUGALAN.
Madame Hélène BEDOS (excusée) donne pouvoir à Monsieur Gaëtan DESCAMPS.
Monsieur Richard VERLAGUET (excusé) donne pouvoir à Madame martine MOULY-CHARLES.
Madame Sandrine GALTIER (excusée).

Monsieur Philippe FAURE, responsable du Cabinet d'Etude « information et Territoire » est présent pour la première question portant sur l'approbation du Projet de plan local d'Urbanisme (PLU).

QUESTION 1 : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
Monsieur Philippe FAURE, responsable du Cabinet d'Etude « Information et Territoire » présente le projet du Plan Local d'Urbanisme modifié selon les remarques des Personnes Publiques Associées et du rapport du Commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'HEREPIAN.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 2 : CHOIX DU PRET POUR LA CREATION D'UN CITY STADE
Madame Christine POUGALAN informe l'Assemblée Délibérante que les établissements bancaires ont été contactés afin qu'ils soumettent leurs meilleures propositions à taux fixe, concernant le financement de la création d'un City Stade, dont la part d'autofinancement est estimée à 100 000 €.

Les propositions sont les suivantes :

- Crédit Agricole du Languedoc
  - Durée de 7 ans, taux de 0.73%, échéance annuelle 14 705.89 €, coût total 2 941 €.
  - Durée de 10 ans, taux de 1.03%, échéance annuelle 10 575.21 €, coût total 5 752 €.
  - Durée de 15 ans, taux 1.44%, échéance annuelle 7 460.27 €, coût total 11 904 €.

- Caisse d'Epargne
  - Durée de 10 ans, taux de 1.25%, échéance annuelle 10 700.31 €, coût total 7 003.10 €.

- Durée de 12 ans, taux de 1.44%, échéance annuelle 9 133.77 €, coût total 9 605.24 €.
- Durée de 15 ans, taux 1.69%, échéance annuelle 7 603.21 €, coût total 14 048.15 €.

Compte tenu de la conjoncture actuelle des taux et de la nature du bien à financer : création d'un City Stade, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de choisir le Crédit Agricole pour une durée de 10 ans, au taux fixe de 1.03 %.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 3 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELLAGE DE LEUTKIRCH IM ALLGAU

Monsieur Thierry BERNARD informe l'Assemblée Délibérante que le Comité de Jumelage de Leutkirch Im Allgäu, organise les 30 septembre et 1er octobre 2017, la première fêtes des vendanges et de la bière sur les communes de Bédarieux, Hérépian et Lamalou les Bains.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accorder une participation exceptionnelle de 1 000 € pour la première fête des vendanges et de la Bière.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 4 : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION A LA SOCIETE DE PRODUCTION CRESTAR

Monsieur Thierry BERNARD informe l'Assemblée Délibérante que conformément à la décision du Conseil Municipal du 9 février 2017, une participation de 300 € sera versée pour la réalisation du film documentaire « la vallée des justes ».

Cette participation doit être versée à la société de production CRESTAR, charge à la société de production CRESTAR de collecter les fonds pour le film « la vallée des justes ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver cette participation à la société de production CRESTAR.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 5 : CONVENTION DE PARTENARIAIT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL AVEC L'ACADEMIE DE MONTPELLIER

Monsieur Gaëtan DESCAMPS informe l'Assemblée Délibérante que l'Académie de Montpellier met à disposition des élèves et enseignants, un « environnement numérique de travail » (ENT).

L'« ENT-école » permet, aux école des communes impliquées, un accès à un environnement de travail sécurisé pour tous les acteurs.

L'ensemble de la communauté éducative (directeur, enseignants, élèves, parents, personnels communaux de l'école) dispose d'un mot de passe et d'un identifiant pour accéder à l'ENT 1er degré académique à partir de n'importe quel ordinateur ou tablette connectés à internet (y compris à l'extérieur de l'école).

Une convention de partenariat pour la période 2017-2021 entre la Commune et l'Académie doit être signée. Le coût de la participation des Commune est de 50€ par école et par an.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école).

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 6 : SUBVENTION HORS PROGRAMME PATRIMOINE ET VOIRIE

Monsieur Régis FONTES informe l'Assemblée Délibérante que pour la sécurisation des piétons, il convient de procéder à la réfection de l'avenue des 13 vents, d'installer des coussins berlinois rue Jules Ferry et de réaliser un passage piéton avenue Marcellin Albert, au niveau de la Boulangerie.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Ressources
Réfection voirie et trottoir 24 010 € HT	- Subvention sollicitée auprès du Département (80%) 19 208 € HT - Autofinancement (20%) 4 802 € HT
TOTAL 24 010 € HT	**TOTAL 24 010 € HT**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du « hors programme Patrimoine et Voirie » (FAIC).

Pour : 14 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

QUESTION 7 : MANDAT AU CENRE DE GESTION POUR L'ORGANISATION D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION RELATIVE AU RISQUE SANTE

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'Assemblée Délibérante que le Centre de Gestion de l'Hérault (CDG34) va organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque santé des agents de la Mairie.

La Commune doit donner mandat au CDG34 pour organiser cette procédure.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de donner mandat au CDG34 pour l'organisation de cette mise en concurrence.

Pour : 14 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

QUESTION 8 : MANDAT AU CENRE DE GESTION POUR L'ORGANISATION D4UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION RELATIVE AU RISQUE PREVOYANCE

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'Assemblée Délibérante que le Centre de Gestion de l'Hérault (CDG34) va organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque prévoyance des agents de la Mairie.

La Commune doit donner mandat au CDG34 pour organiser cette procédure.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de donner mandat au CDG34 pour l'organisation de cette mise en concurrence.

Pour : 14 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, annonce que la Commune d'HEREPIAN apportera une aide financière de 1 000 € aux sinistrés de l'ouragan IRMA via un versement du CCAS de la Commune vers le fonds spécifique de l'Association des Maires de France (AMF).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 19H55.

Le Maire

MAIRIE D'HEREPIAN HERAULT